



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNOLE**

**Nombre de conseillers**

- **En exercice : 15**
- **Présents : 9**
- **Votants : 14**

**Date de convocation : 25/10/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre, à 19H30

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Présents : Julien BRUNET, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Alexandre SORNAY

Absents : Marie-Jeanne BAFFOUR (procuration à Catherine MAINIER), Marie-Eve BERNI (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Arnaud BOURGEOIS (procuration à Alexandre SORNAY), Maria DA FONSECA (procuration à Carine PILLAT), Jacques RATEL, Marc SECO (procuration à Jean FOULON)

Secrétaire de séance : Jean FOULON

**OPERATION DENEIGEMENT DES  
PARTICULIERS HIVER - 2023/2024**

M. FOULON est nommé rapporteur.

Il explique que l'année dernière, 26 habitants se sont inscrits à ce service pour une recette de 1380 €.

Il rappelle les tarifs de l'année dernière :

- 55 € pour un chemin desservant une habitation
- 45 € pour un chemin desservant 2 habitations,
- 35 € pour un chemin desservant 3 habitations et plus.

Il propose de réévaluer les tarifs de 5 €. Il présente la convention à signer par les bénéficiaires du service.

Il rappelle que seules les voies d'accès aux maisons sont déneigées et non les cours. Le salage n'est pas prévu dans la prestation.

**DB2023-33**

Une voie d'accès desservant plusieurs logements ne pourra être déneigée à la seule condition que tous les riverains de cette voie aient souscrit à la convention de déneigement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ Renouvelle pour l'hiver 2023/2024 l'opération « déneigement des particuliers ».
- ✓ Rappelle que le service rendu aux particuliers ne sera effectif qu'à partir d'une hauteur de neige de 10 cm et s'inscrira dans un deuxième temps, après le déneigement des voies communales.
- ✓ Fixe les tarifs comme suit :
  - Pour un chemin desservant une habitation, le prix forfaitaire annuel sera de 60 €.
  - Pour un chemin desservant 2 habitations, le prix forfaitaire annuel sera de 50 € par habitation.
  - Pour un chemin desservant 3 habitations et plus, le prix forfaitaire annuel sera de 40 € par habitation.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance

Jean FOULON

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI



DB2023-34



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNOLE

### Nombre de conseillers

- **En exercice : 15**
- **Présents : 9**
- **Votants : 14**

**Date de convocation : 25/10/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre, à 19H30

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Présents : Julien BRUNET, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Alexandre SORNAY

Absents : Marie-Jeanne BAFFOUR (procuration à Catherine MAINIER), Marie-Eve BERNI (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Arnaud BOURGEOIS (procuration à Alexandre SORNAY), Maria DA FONSECA (procuration à Carine PILLAT), Jacques RATEL, Marc SECO (procuration à Jean FOULON)

Secrétaire de séance : Jean FOULON

## INVENTAIRE/REORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. Foulon est nommé rapporteur.

Il rappelle que la délibération du 11 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal a lancé les études de réalisation d'un inventaire des voies communales.

Ce même conseil a arrêté le dossier d'enquête publique en date du 3 mars 2023 avec quelques réserves.

Le commissaire-enquêteur a rendu l'avis favorable ci-dessous :

### **Avis du commissaire enquêteur**

*Conclusions : à l'issue de cette enquête publique et en se référant au rapport d'enquête, les points positifs suivants peuvent être relevés :*

## DB2023-34

- *Sur l'ensemble des évolutions il n'y a pas de situation ayant soulevé des questions délicates, les propositions de classements / déclassements ont donc été bien cernées*
- *L'évolution du classement ne concerne qu'un faible nombre de voiries ce qui facilite la prise en compte de ces évolutions*
- *Plusieurs cas de classement de cheminements piétons ont été identifiés en « voie communale » (dans le chef-lieu) ce qui ne correspond pas à la réalité. La commune s'est engagée à revoir ces classements pour les requalifier en voies vertes, ce qui aurait dû être fait avant l'enquête mais ne présente pas de difficulté à réaliser*
- *L'enquête a été bien organisée et annoncée, comme en témoigne la participation du public*

*Cependant, je note aussi quelques points négatifs :*

- *Le seul point particulier nécessitant une réflexion particulière est le cas de la Vc 16 qui fait limite de commune avec Saint-Cassin, il serait souhaitable de solutionner ce problème de désaccord entre les plans cadastraux et la réalité, ce qui ne devrait pas poser de difficulté en remettant le tracé réel à sa place.*
- *D'une manière générale, les évolutions entraînant des impacts sur des propriétés privées auraient pu être un peu plus détaillées et les choix opérés mieux explicités*
- *L'identification des secteurs sur les plans auraient pu être plus précise pour une meilleure approche, plus rapide*
- *La commune de Montagnole dispose de vastes espaces situés en montagne et qui sont boisés. Ces zones sont parcourues par de nombreux chemins d'accès à la forêt ou pour l'exploitation forestière et un certain nombre de ces chemins ne sont pas cadastrés ou partiellement accolés à un ancien chemin rural toujours cadastré. Ils ne sont pas repris dans l'inventaire des chemins ruraux, or ces chemins sont en général circulables et non barrés, se pose alors la question de leur statut administratif et des problèmes de gestion et de responsabilité qui vont avec. Je pense qu'il serait souhaitable que la commune se préoccupe de ces chemins afin d'éclaircir leur situation.*

*Au final, je donne un AVIS FAVORABLE au projet de classement de la voirie de la commune de Montagnole, avec la recommandation forte de prendre en charge la question du statut de ces chemins d'accès « orphelins » dans les zones montagneuses et forestières, afin de régulariser leur situation et, si nécessaire, de les inclure dans le classement des chemins ruraux.*

**Le Conseil émet les observations suivantes sur l'avis du commissaire-enquêteur :**

- **La vc 16 dont la modification de tracé est ancienne, le tracé étant déjà ainsi en 1939, se situe sur Saint Cassin.**
- **Concernant les chemins forestiers, ceux-ci ont été identifiés comme chemins privés.**
- **Suite aux réserves du Conseil municipal du 3 mars 2023 :**
  - **la vc 23 Chemin de la Cimenterie est intégrée dans le cr 03**
  - **la vc 24 Chemin des Moulins est intégrée dans le Reg77**
  - **la vc 26 Chemin de l'Église est passée en vv 03b**
  - **la vv 02 Allée du Clocher est maintenue et sera modifiée après l'étude pour la réouverture à la circulation en sens montant**
  - **la vv 05 Sentier de la Galoppaz est maintenue car il s'agit de domaine public entre deux parcelles**



## DB2023-34

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ Approuve le dossier de réorganisation de la voirie communale telle qu'annexé à la présente délibération comprenant :
  - La liste des voies communales
  - La liste des places et parkings
  - La liste des chemins ruraux
  - La liste des voies vertes
  - Le plan de voirie
- ✓ Longueur de voirie à déclarer pour la DGF : 13 356 m
  - 12 497 m de voies communales (vc 01 à vc 32)
  - 859 m. de voies vertes (vv 01 à vv 07)
- ✓ Longueur totale des chemins ruraux (du cr 01 au cr 35) : 15 451 m.
- ✓ Acte les déclassements des voies communales vc 03 vc 04 vc 18 et vc 21 en chemin rural ou voie verte.
- ✓ Les acquisitions annoncées sont à finaliser.
- ✓ Les désaffectations proposées dans l'enquête n'ayant pas soulevé d'opposition, les ventes et les échanges sont à finaliser.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance

Jean FOULON

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI





## Voies communales de Montagnole septembre 2023 (version 15/09/23)

n°	nom voie	statut	anc. n°	longueur		début	fin	longueur 2023	Description	localisation plan
				2002						
vc 01	Route du Fenestro	voie communale	1	755		RD 7	vc 02	521	Route du Fenestro en 2002 avec erreur longueur	A1-A2
vc 01a	Allée des Vignes	voie communale	1			vc 01	AA 30	187	Route de Fenestro en 2002	A1-A2
vc 01b	Impasse du Fenestro	voie communale nouvelle				vc 01	AA 49	83	Lot des vignes du Fenestro	A1
	Route Jacob						limite			
vc 02	Bellecombette	voie communale	2	746		RD 6	Jacob-B.	746		A2
vc 04	Routes des Fourches	voie communale	4	765		RD 6	RD 6	675	- 90 m en vv 2	B2
vc 05	Chemin des Curtillets	voie communale	5	385		RD 912	RD 6	385	Route des Curtillets en 2002	B2 + zoom 5
vc 06	Impasse des Peupliers	voie communale	6	170		RD 6	AC 127	190	tracé modifié depuis 2002 longueur à modifier	B2 + zoom 5
vc 07	Route de l'Auberge des Chasseurs	voie communale	7	120		RD 6	RD 6	120	ancienne emprise de la RD 6 avant la déviation	B2 + zoom 5
vc 08	Impasse du Pré du Coing	voie communale	8	495		vc 07	AE 45 AE 44	450	route de la ferme du Coing en 2002	B2
vc 09	Route du Village de Maistre	voie communale	9	233		RD 6	RD 6	233		B2
vc 10	Route de la Plaine	voie communale	10	445		RD 6	RD 912	445		C2-C3
vc 11	Route du Mapas	voie communale	11	440		RD 912	cr 07	330	portion à régulariser avec Vicat (reg 11)	B3-C3 + zoom 4

## Voies communales de Montagnole septembre 2023

n°	nom voie	statut	anc. n°	longueur 2002	début	fin	longueur 2023	Description	localisation plan
vc 12	Chemin du Pas	voie communale	12	70	RD 912	cr 08	70	impasse du Mapas sur tableau 2002	C3
vc 13	Chemin du Puisat	voie communale	13	1 162	RD 912	cr 21	1 162	AK 67 à passer dans DP route sur tableau 2002	C3
vc 14	Route des Confins	voie communale	14	660	RD 6	St Cassin	660	Route de Saint Cassin en 2002 chemin vicinal 6 des confins de st cassin au chemin départemental 6 sur cadastre 1962	C1-C2
vc 15	Impasse de la Donquière	voie communale	15	100	RD 6	AI 91	100	imp du Village des Guillermins en 2002	C2
vc 16	Route du Penet	voie communale	18	665	RD 6	St Cassin	370	la voie n'est pas sur la limite de commune après, mais sur St Cassin. entretenue par Montagnole	C2-D2
vc 17	Route de l'Évêque	voie communale	17	512	RD 912	RD 6	512	vc 16 en 2002 avec 795 m dont 260 m dans lot le clos des Guillermin. Longueur rectifiée	C2-C3
vc 18	Chemin de l'Évêque	voie communale	16	795	RD 6	cr 29	400		C2
vc 19	Route de la Montagne	voie communale	19	790	RD 6	vc 20	790		C2-D2
vc 19a	Montée de la Montagne	voie communale nouvelle			vc 19	vc 20	40	sur plan 2002 mais pas dans tableau	C2-C3
vc 20	Route de Lovettaz	voie communale	20	1 760	RD 6	cr 12	1 790	convention avec l'armée pour l'entretien et l'investissement. Longueur rectifiée	D2-D3
vc 21	Route du Petit Pays	voie communale	21	1 155			975	et 115 m. déclassé en cr	D3

vc 2023

## Voies communales de Montagnole septembre 2023

n°	nom voie	statut	anc. n°	longueur 2002	début	fin	longueur 2023	Description	localisation plan
vc 22	Chemin du Mas du Clos	voie communale	22	115			120	impasse sur tableau 2002. Longueur rectifiée oublié en 2002, cr sur cad. 1962. vc 33 sur l'enquête publique fontaine au bout du chemin sur le cadastré de 1864	D3
vc 23	Allée des Oiseaux	voie communale nouvelle			vc 21	AN 94	83		D3
vc 24	Chemin de Ménabréa	voie communale nouvelle			limite St Cassin	AE 85	14	fin de la vc 6 de St Cassin vc 34 sur l'enquête publique	B1
vc 25	Route de la Traverse	voie communale nouvelle			RD 6	AP 32	343		B2 + zoom 5
vc 27	Allée de l'École	voie communale nouvelle			vc 25	portail de l'école	105	Découpage à faire sur AC 80	B2 + zoom 5
vc 28	Impasse de la Galoppaz	voie communale nouvelle			vc 25	AC 60 vv 04	130		B2 + zoom 5
vc 28b	Impasse du Granier	voie communale nouvelle			vc 28	AC 71	50		B2 + zoom 5
vc 29	Allée des Frênes	voie communale nouvelle			RD 912	AL 20	209		C3
vc 30	Allée des Champs	voie communale nouvelle			vc 18	RD 6	74		C2 + zoom 6
vc 31	Allée des Fleurs	voie communale nouvelle			vc 30	AI 9	57		C2 + zoom 6
vc 32	Chemin de Tire-Poil	voie communale nouvelle			RD 912	cr 01	78	limite avec sur Jacob- Bellecombette	A3
						<b>total vc 2023</b>	<b>12 497</b>	<b>pour DGF</b>	
								<b>+ 458 m de parking pour</b>	
								<b>13 356 DGF</b>	

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le 08/11/2023

ID : 073-217301605-20231030-DB2023\_34-DE



## Voies communales de Montagnole septembre 2023

n°	nom voie	statut	anc. n°	longueur 2002	début	fin	longueur 2023	Description	localisation plan
vc 08	Impasse du Pré du Coing						45	AE 26 à acquérir	B2
vc 11	Route du Mapas						110	nouveau tracé sur AK 28 à régulariser	B3-C3 + zoom 4
	acquisition						155		
							<b>12 652</b>	<b>pour DGF</b>	
							<b>13 110</b>	<b>DGF</b>	
	<b>Chemin de Jacob Bellecombette à Montagnole</b>								
vc 03		voie déclassée		380	RD 6	vc 02	380	vc en 2002 déclassée en cr 28	
vc 04	Routes des Fourches	voie déclassée			vc 04	RD 6	90	classée en vv 2	
vc 18	Chemin rural de l'évêque	voie déclassée			vc 18	RD 6	130	déclassée en cr 29	
vc 21	Chemin rural du Petit Pays	voie déclassée			vc 21	cr 16	115	déclassée en cr 30	
	déclassement						-715		

**total vc 2002 12 718**

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le 08/11/2023



ID : 073-217301605-20231030-DB2023\_34-DE

## Places et parkings de Montagnole septembre 2023 (version 15/09/23)

n°	type	nom	surface	Description	localisation plan	à passer en DP
PK 1	Parking	Parking du Cimetière	1834	sur portion AC 47, à passer en DP ?	B2 + zoom 5	458,5
PK 2	Parking	Parking de l'Ecole	385	sur AC 74 communale	B2 + zoom 5	
PK 3	Parking	Parking de la Mairie	314	sur portion AC 93	B2 + zoom 5	
PL 1	Place	Place de l'Eglise	2804	sur portion AC 47	B2 + zoom 5	
			5337			458,5

## Chemins ruraux de Montagnole septembre 2023 (version 15/09/23)

n°	nom voie	type	Etat	long.		début	fin	longueur 2023	Description	localisation plan
				2002	2023					
cr 01	Chemin rural du Serpollet	impasse	moyen	170		927308, 6498181	927470, 6498166	170	cr 32 en 2002	A2-A3
cr 02	Chemin rural du Bois	chemin	moyen	750		927027, 6498714	927119, 6498632	710	cr 31 de tire-poil en 2002 125 m. au nord en GR900	A2
cr 03	Chemin rural de la Cimenterie	chemin	bon	490		927598, 6497792	927752, 6498020	490	cr 33 chemin du Pontet en 2002	A3-B3
cr 04	Chemin rural de la Fontaine de Dièze	tronçon	bon	620		928045, 6497900	928347, 6497730	620	cr 34 en 2002 circuit Grand Chambéry	A3-B4
cr 05	Chemin rural de Maisolée	impasse	mauvais	310		928245, 6497692	928136, 6497363	350	desserte des parcelles, cr 35 en 2002 Longueur rectifiée	B4
cr 06	Chemin rural des Fourches	chemin	bon	520		926865, 6497853	926816, 6497356	520	cr 36 en 2002 GR900	B2
cr 07	Chemin de la Grande Maison	impasse	moyen	225		927735, 6496741	927796, 6496947	225	cr 38 en 2002, desserte de la parcelle AK 12, à conserver	B3-C3
cr 08	Chemin rural du Pas	tronçon	bon	220		927461, 6496661	927625, 6496806	220	cr 39 Chemin du mapas en 2002	C3
cr 09	Chemin rural de la Croix Gallet	tronçon	moyen	610		927804, 6496664	927805, 6496122	565	cr 40 chemin du mapas à la route du puisat en 2002 et sur cadastre cr 41 en 2002 avec 350 m. Arrivée sur RD modifiée d'ou les 15 m de plus. PDIPR en 2020	C3
cr 10	Chemin rural des Meuniers	chemin	moyen	350		927514, 6495571	927780, 6495773	365		C3-D3
cr 11	Chemin rural des Chardieux	impasse	moyen	750		926232, 6494744	925820, 6494577	750	cr 43 en 2002	D1-E1
cr 11a	Chemin rural des Chardieux	impasse	mauvais			925604, 6494665	925661, 6494635	100	départ du cr 43 en 2001 oublié	E1
cr 12	Chemin rural de la Montagne	impasse	moyen	715		926491, 6494841	926061, 6494505	715	cr 44 en 2002	D1-E1

## Chemins ruraux de Montagnole septembre 2023

n°	nom voie	type	Etat	long. 2002	début	fin	longueur 2023	Description	localisation plan
cr 13	Chemin rural de la Pierre Grise	chemin	moyen	245	927179, 6494804	927337, 6494943	245	cr 45 en 2002	D3
cr 14	Chemin rural du Mas Duclos	tronçon	bon	685	927560, 6495327	927731, 6494770	603	cr 46 en 2002 PDIPR en 2020	D3
cr 14a	Chemin rural du Mas Duclos	chemin	bon		927627, 6494974	927637, 6495054	82	PDIPR en 2020 mais pas de poteau en 2021 ?	D3
cr 14b	Chemin rural du Mas Duclos	chemin		156			156	cr 79 déclassé en 2002 l'élargissement de la rd a fait disparaître l'arrivée	D3-E3
cr 15	Chemin rural de la Mariette	impasse	bon	530	927617, 6494877	927522, 6494434	530	cr 47 ch pezet en 2002 , cr de la m 512 au grand plateau sur cad 1962 ch de la mariette sur plan de ville de 2012 continue sur parcelle communale PDIPR en 2020 sur partie nord mais tracé à faire modifier	D3-E3
cr 16	Chemin rural du Biclet Plateau	chemin	inconnu	565	927109, 6494514	927464, 6494667	565	cr 48 ch du biclet à pezet en 2002 cr du biclet sur cadastre 1962 partie nord PDIPR en 2020	E3
cr 17	Chemin rural du Grand Blancs	chemin	moyen	1 370	927274, 6495246	927253, 6494054	1 370	cr du grand plateau sur cad. 1962 cr 49 du biclet en 2002	D3-E3
cr 18	Chemin rural des Bois Blancs	chemin	inconnu	1 100	927089, 6494545	927127, 6494460	920	cr 50 en 2002 avec 1100 m (avec antenne)	E2-E3
cr 18a	Chemin rural des Bois Blancs	impasse	moyen		927099, 6494343	927166, 6494182	190		E3
cr 19	Chemin rural du Pontet	chemin	moyen		927630, 6497811	927620, 6497596	295	cr 73 déclassé en 2002 avec 510 m (+ antennes) circulation sur Strava	B3 + zoom 2



## Chemins ruraux de Montagnole septembre 2023

n°	nom voie	type	Etat	long. 2002	début	fin	longueur 2023	Description	localisation plan
cr 20	Chemin du Cimetière	chemin	mauvais	205	926874, 6497585	926929, 6497413	205	cr 75 déclassé en 2002 remettre en état et garder en cr	B2
cr 21	Chemin rural de la Combe Pichat	chemin	bon	600	927792, 6495769	928295, 6495874	600	cr 78 déclassé en 2002 PDIPR en 2020	C3-C4
cr 22	Chemin rural du Pas de la Fosse	chemin	bon	365	927731, 6494770	928065, 6494840	365	cr 80 déclassé en 2002 PDIPR en 2020	D3-D4
cr 23	Chemin rural sous le Pas	chemin	mauvais	200	928220, 6495081	928287, 6495018	200	cr 81 déclassé en 2002	D4
cr 24	Chemin rural du Ruis	chemin	bon	300	927191, 6496182	927244, 6495887	300	ch de la croix de l'évêque sur le cadastre de 1864, cr de l'évêque au villard sur cadastre de 1962 cr 82 déclassé en 2002 PDIPR en 2020	C3
cr 25	Sentier des Meuniers	chemin	mauvais	60	927452, 6495619	927502, 6495628	60	cr 83 déclassé en 2002 mais raccourci à conserver à retracer sur le terrain et à indiquer	D3
cr 26	Chemin rural du Villard	chemin	mauvais	85	927276, 6495714	927186, 6495678	106.8	cr 85 déclassé en 2002 à retracer sur le terrain et à indiquer	D3
cr 27a	Chemin rural de Lovettaz	tronçon	mauvais	104	926871, 6495278	926957, 6495294	86	cr 86 déclassé en 2002	D2
cr 27b	Chemin rural de Lovettaz	tronçon	mauvais		926865, 6495274	926851, 6495269	16	cr 86 déclassé en 2002	D2
cr 27c	Chemin rural de Lovettaz	tronçon	mauvais		926842, 6495269	926811, 6495269	34	cr 86 déclassé en 2002	D2
cr 28	Chemin rural de Bellecombette	chemin	bon		926915, 6498501	926898, 6498128	379	classé vc 03 en 2002 mais non goudronné PDIPR GR900	A2
cr 29	Chemin rural de l'évêque	tronçon	bon		926872, 6496526	926813, 6496622	130	vc 18 en 2002 PDIPR en 2020	C2 + zoom 6



cr 2023

## Chemins ruraux de Montagnole septembre 2023

n°	nom voie	type	Etat	long.		Description	localisation
				2002	2023		
cr 30	Chemin rural du Petit Pays	tronçon	bon	927366, 6494796	927364, 6494686	vc 21 à déclasser en chemin rural PDIPR en 2020	D3
cr 31	Chemin rural du Penet	tronçon	bon	925516, 6494424	926414, 6495702	cr 42 de la donquière en 2002 PDIPR	D1-E1
cr 31 ?	Chemin rural du Penet	tronçon	mauvais			ancien tracé du chemin vicinal 11 de lélia en 1862 cr de donquière et du pignet sur cad rénové de 1962, confondu avec vc 16	C2-D2
cr 32	Chemin rural de la Coche	impasse	bon	928442, 6497172	928458, 6497118	pas dans tableau de 2002 un chemin sur propriétés privées le relie au cr 05	B4 + zoom 3
cr 33	Impasse du Pont	impasse	bon	926170, 6498029	926249, 6498006	AD 49 communale à passer en cr le chemin dessert 2 propriétaires différents	A1
cr 34	Chemin rural du Vieux Pont	tronçon	mauvais	926092, 6498108	926102, 6498051	cr sur cad 1962 chemin rural sur le cadastre	A1
cr 35	Chemin rural des Charmettes	impasse	bon	928047, 6497831	927996, 6497669	pas dans tableau de 2002	A3-B3
<b>total 2023</b>				<b>14 130</b>	<b>15 451</b>		
cr 02	Chemin rural du Bois	<i>acquisition à affecter</i>				<i>sur GR900 secteur chambéry.</i> <i>A acquérir sur AA 1 sur Montagnole</i>	A2 + zoom 1
cr 09	Chemin rural de la Croix Gallet	<i>échange à affecter</i>				<i>échange à faire avec la reg 40</i>	C3 + zoom 4
<i>acquisitions</i>				<i>189</i>	<i>156</i>		
<b>total 2023</b>				<b>14 130</b>	<b>15 640</b>		

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le 08/11/2023

ID : 073-217301605-20231030-DB2023\_34-DE



## Chemins ruraux de Montagnole septembre 2023 régularisations

n°	nom voie	type	Etat	long. 2002	début	fin	longueur 2023	Description	localisation plan
reg 31	Chemin rural du Bois	désaffecter vente					40	cr 31 en 2002, à désaffecter (avec commune de Jacob-B) et vendre à AN 20 (sur Jacob-B)	A2 + zoom 1
reg 32	Chemin rural de la Coche	désaffecter vente					41	oublié en 2002 vendre	B4 + zoom 3
reg 40		désaffecter vente					45	cr 40 chemin du mapas à la route du puisat en 2002 à vendre ou échanger à Vicat (115 m² env.)	C3 + zoom 4
reg 73a	Ancien chemin du Pontet	désaffecter vente					105	cr 73 déclassé en 2002 cr du Pontet sur cadastre 1962 ch du pontet sur le cadastre vendre à Vicat (350 m² env.)	A3-B3 + zoom 4
reg 73b	Ancien chemin du Pontet	désaffecter vente					110	cr 73 déclassé en 2002 chemin rural sur cadastre rénové de 1962 vendre à Vicat (385 m² env.)	A3-B3 + zoom 4
reg 76	Chemin rural de la Fontaine de Pierre Grosse	désaffecter vente					175	cr 76 déclassé en 2002, vente annoncée à Vicat mais pas faite. vendre à Vicat (350 m²)	B4
reg 77	Chemins des Moulins	désaffecter vente					1 480	cr 77 déclassé en 2002 mais pas désaffecté ni vendu vendre à Vicat (5 180 m² env.)	A3-C3
	désaffectation						1 915		
								<i>1 915 m. de chemins dans la carrière Vicat (6 380 m² env.)</i>	

vv 2023

## Voies vertes de Montagnole septembre 2023 (version 15/09/23)

n°	nom voie	type	anc. n°	long. 2002	début	fin	longueur 2023	Description	localisation plan
vv 01	Chemin du Sézolet	voie verte	cr 71	200	vc 02	cr 28	200	cr 71 déclassé restant dans patrimoine privé de la commune en 2002 Ancien chemin du Sézolet sur cadastre utilisé par piétons sur strava circulation véhicules impossible	A2
vv 02	Allée du Clocher	voie verte	vc 04	RD 6	vc 04		90	vc 4 route des Fourches en 2002 partie passée en voie verte Etude pour classement en Vc et réouverture à la circulation en sens montant	B2 + zoom 5
vv 03a	Chemin de l'Eglise	voie verte	cr 74	265	RD 6	vc 25	160	cr 74 déclassé en 2002 non ouvert à la circulation motorisée	B2 + zoom 5
vv 03b	Chemin de l'Eglise	voie verte	cr 74	vc 25	RD 6	vc 25	80	cr 74 déclassé en 2002	B2 + zoom 5
vv 04	Sentier de l'Eglise	voie verte		vv 03a	vc 28		49		B2 + zoom 5
vv 05	Sentier de la Galoppaz	voie verte		vc 28	vc 25	vc 25	45	domaine public entre deux parcelles	B2 + zoom 5
vv 06	Chemin Perrier	voie verte	cr 37	85	RD 6	vc 08	85	cr 37 en 2002	B2 + zoom 5
vv 07	Chemin de Borné	voie verte	cr 84	150	vc 21	vc 20	150	échange de tracé fait en 1995 cr 84 déclassé en 2002 mais à conserver partie centrale bloquée ? à rouvrir	D3
							<b>859</b>		

Envoyé en préfecture le 08/11/2023  
Reçu en préfecture le 08/11/2023  
Publié le 08/11/2023  
ID : 073-217301605-20231030-DB2023\_34-DE



# Plan de voirie de Montagnole Septembre 2023



0 500 m

- voie communale
- voie communale déclassée en CR
- Chemin rural
- chemin rural à désaffecter
- voie communale à valider
- chemin rural à valider
- voie communale à confirmer

- place
- parking communal
- ruisseaux, recoins (en 1663)
- canal

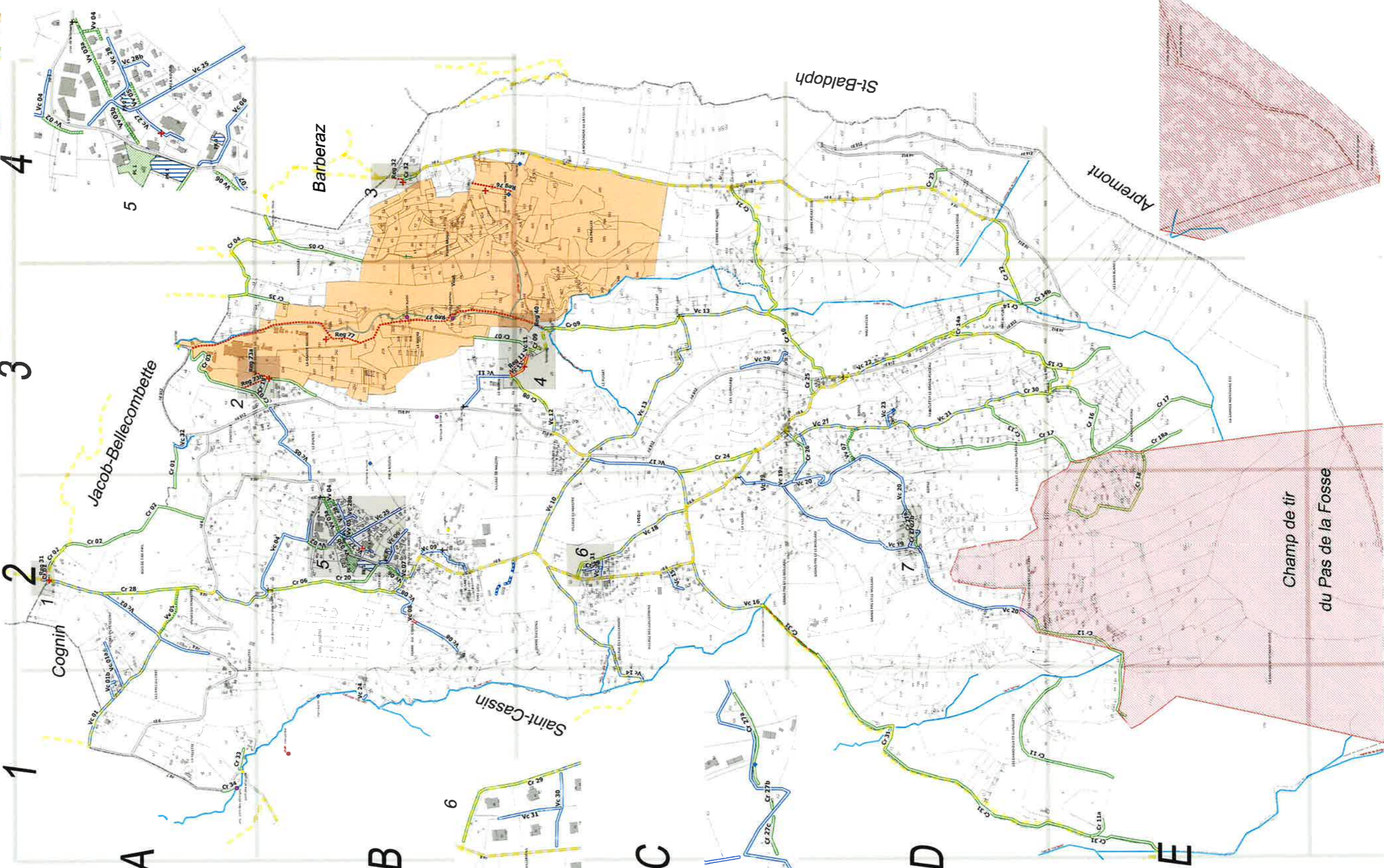
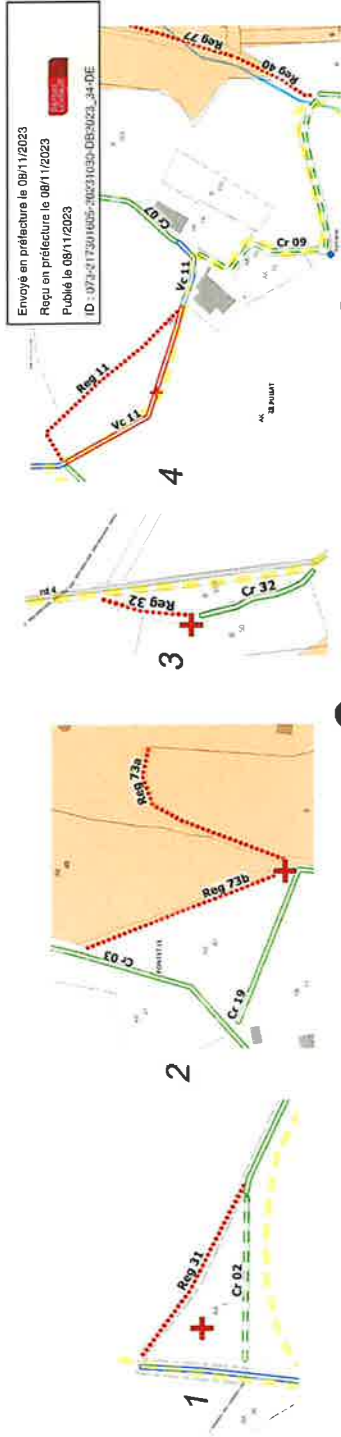
- ★ patrimoine historique classé
- ★ patrimoine historique
- ★ lieu intéressant
- ★ disparu
- ★ croix
- + croix disparue
- + patrimoine naturel
- + source, fontaine

POIPR 2020



géométrie

- vc 01 Route du Fenestro A1-A2
- vc 01a Allée des Vignes A1-A2
- vc 01b Impasse du Fenestro A1
- vc 02 Route Jacob Bellecombette A2
- vc 04 Routes des Fourches B2 + zoom 5
- vc 05 Chemin des Curtillats B2 + zoom 5
- vc 06 Impasse des Peupliers B2 + zoom 5
- vc 07 Rue de l'Auberge des Chasseurs B2 + zoom 5
- vc 08 Impasse du Pré du Coing B2
- vc 09 Route du Village de Maistre B2
- vc 10 Route de la Plaine C2-C3
- vc 11 Route du Mapas B3-C3 + zoom 4
- vc 12 Chemin du Pas C3
- vc 13 Chemin du Puisat C3
- vc 14 Route des Confins C1-C2
- vc 15 Impasse de la Donquière C2
- vc 16 Route du Penet C2-D2
- vc 17 Route de l'Évêque C2-C3
- vc 18 Chemin de l'Évêque C2
- vc 19 Route de la Montagne C2-D2
- vc 19a Montée de la Montagne C2-C3
- vc 20 Route de Lovetaz D2-D3
- vc 21 Route du Petit Pays D3
- vc 22 Chemin du Mas du Clos D3
- vc 23 Allée des Oiseaux B1
- vc 24 Chemin de Ménabréa B2 + zoom 5
- vc 25 Route de la Traverse B2 + zoom 5
- vc 27 Allée de l'École B2 + zoom 5
- vc 28 Impasse de la Galoppaz B2 + zoom 5
- vc 28b Impasse du Granier C3
- vc 29 Allée des Frênes C2 + zoom 6
- vc 30 Allée des Champs C2 + zoom 6
- vc 31 Allée des Fleurs A3
- vc 32 Chemin de Tîre-Poil A3
- cr 01 Chemin rural du Serpillet A2-A3
- cr 02 Chemin rural du Bois A2
- cr 03 Ch. rural de la Cimenterie A3-B3
- cr 04 Ch. rural de la Fontaine de Dièze A3-B4
- cr 05 Chemin rural de Maisolée B4
- cr 06 Chemin rural des Fourches B2
- cr 07 Ch. de la Grande Maison B3-C3
- cr 08 Chemin rural du Pas C3
- cr 09 Ch. rural de la Croix Gallet C3
- cr 10 Chemin rural des Meuniers C3-D3
- cr 11 Chemin rural des Chardieux D1-E1
- cr 11a Chemin rural des Chardieux E1
- cr 12 Ch. rural de la Montagne D1-E1
- cr 13 Ch. rural de la Pierre Grise D3
- cr 14 Chemin rural du Mas Duclos D3
- cr 14a Chemin rural du Mas Duclos D3
- cr 15 Chemin rural de la Mariette D3-E3
- cr 16 Chemin rural du Biclier E3
- cr 17 Ch. rural du Grand Plateau D3-E3
- cr 18 Ch. rural des Bois Blancs E2-E3
- cr 18a Ch. rural des Bois Blancs E3
- cr 19 Chemin rural du Pontet B3 + zoom 2
- cr 20 Chemin du Cimetière B2
- cr 21 Ch. rural de la Combe Pichat C3-C4
- cr 22 Ch. rural du Pas de la Fosse D3-D4
- cr 23 Chemin rural sous le Pas D4
- cr 24 Chemin rural du Ruïs C3
- cr 25 Chemin rural des Cormeries D3
- cr 26 Chemin rural du Villard D3
- cr 27a Chemin rural de Lovetaz D2
- cr 27b Chemin rural de Lovetaz D2
- cr 27c Chemin rural de Lovetaz D2
- cr 28 Ch. rural de Bellecombette A2
- cr 29 Chemin rural de l'Évêque C2 + zoom 6
- cr 30 Chemin rural du Petit Pays D3
- cr 31 Chemin rural du Penet D1-E1
- cr 31 Chemin rural du Penet C2-D2
- cr 32 Chemin rural de la Coche B4 + zoom 3
- cr 33 Impasse du Pont A1
- cr 34 Chemin rural du Vieux Pont A1
- cr 35 Ch. rural des Charmettes A3-B3
- vv 01 Chemin du Sézolet A2
- vv 02 Allée du Clocher B2 + zoom 5
- vv 03a Chemin de l'Église B2 + zoom 5
- vv 03b Chemin de l'Église B2 + zoom 5
- vv 04 Sentier de l'Église B2 + zoom 5
- vv 05 Sent. de la Galoppaz B2 + zoom 5
- vv 06 Chemin Perrier B2 + zoom 5
- vv 07 Chemin de Borné D3
- PK 1 Parking du Cimetière B2 + zoom 5
- PK 2 Parking de l'École B2 + zoom 5
- PK 3 Parking de la Mairie B2 + zoom 5
- PL 1 Place de l'Église B2 + zoom 5



Envoyé en préfecture le 08/11/2023  
Reçu en préfecture le 08/11/2023  
Publié le 08/11/2023  
ID : 072121201405-20231030-050623\_34-DE



DB2023-35



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNOLE

### Nombre de conseillers

- **En exercice : 15**
- **Présents : 9**
- **Votants : 14**

**Date de convocation : 25/10/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre,

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni à la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Présents : Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Alexandre SORNAY

Absents : Marie-Jeanne BAFFOUR (procuration à Catherine MAINIER), Marie-Eve BERNI (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Arnaud BOURGEOIS (procuration à Alexandre SORNAY), Maria DA FONSECA (procuration à Carine PILLAT), Jacques RATEL, Marc SECO (procuration à Jean FOULON)

Secrétaire de séance : Jean FOULON

## MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

Mme MAINIER est nommée rapporteur. Elle explique au Conseil qu'en vertu de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter.

Elle rappelle que les suppressions d'emplois et les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Elle explique qu'un des agents techniques ayant le grade d'agent de maîtrise principal est parti en retraite le 1<sup>er</sup> août 2022. Son poste avait été modifié lors de l'appel à



**DB2023-35**

candidature en adjoint technique principal 1ère classe pour accueillir un agent contractuel dans l'attente de nomination d'un titulaire.

L'agent ayant donné satisfaction, il doit être recruté en qualité de titulaire et classé au 1<sup>er</sup> grade de son cadre d'emploi.

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le comité social territorial a donné un avis favorable en date du 19 octobre 2023.

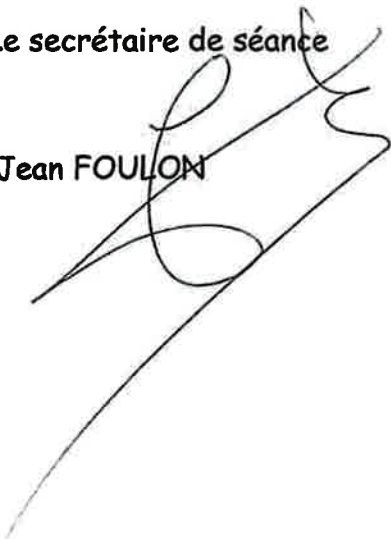
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ Supprime le poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour l'emploi d'agent technique polyvalent en milieu rural comme proposé ci-dessus
- ✓ Crée le poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour le même emploi
- ✓ Précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance

Jean FOULON



Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNOLE**

**Nombre de conseillers**

- **En exercice : 15**
- **Présents : 9**
- **Votants : 14**

**Date de convocation : 25/10/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre à 19H30,

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Jean-Maurice VENTURINI,

Présents : Julien BRUNET, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Alexandre SORNAY

Absents excusés : Marie-Jeanne BAFFOUR (procuration à Catherine MAINIER), Marie-Eve BERNI (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Arnaud BOURGEOIS (procuration à Alexandre SORNAY), Maria DA FONSECA (procuration à Carine PILLAT), Jacques RATEL, Marc SECO (procuration à Jean FOULON)

Secrétaire de séance : Jean FOULON

**RESILIATION DU PORTAGE FONCIER EPFL ET  
ACQUISITION DE LA MAISON USSEGLIO 2**

M. Venturini fait l'exposé suivant :

Il rappelle au Conseil que la commune a conventionné le 9 octobre 2020 avec l'Etablissement Public Foncier de la Savoie (EPFL) pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la commune dans le cadre de la maîtrise foncière publique de l'opération « **Centre bourg** », incluant la propriété **USSEGLIO POLATERA Paul** dite **Maison Usseglio 2** située 120 route de la Traverse.

Cette acquisition était prévue sur la base de **425 000 €**.

Les parcelles concernées étaient les suivantes : **section AC numéros 75 et 76** pour un total de **1 537 m<sup>2</sup>**.

La rétrocession était prévue au terme de six ans. Cependant, la trésorerie permet le paiement immédiat de cet achat. Par ailleurs, le promoteur Edouard Denis a été

**DB2023-36**

retenu pour construire une maison sur chacun des deux lots à extraire du tènement de la Maison Usseglio 2.

C'est pourquoi il convient de résilier la convention de portage financier avec l'EPFL et d'acquérir immédiatement le bien concerné. France Domaine a évalué le bien à 436 000 €.

La commune a remboursé 33 734.42 € en capital. Il reste 426 309.49 € à payer dont 29 757.89 € de frais de portage.

Le paiement se fera au comptant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ Décide la résiliation de la convention de portage financier avec l'EPFL,
- ✓ Décide l'acquisition des parcelles AC75 et AC76 pour un montant de 426 309.49 € (prix d'acquisition + frais),
- ✓ Charge le Maire de signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération notamment l'acte de vente devant l'office notarial Caperenne,
- ✓ Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance

Jean FOULON



Le Maire,

Jean-Maurice VENTURINI

